SECOURS 2023
Métropole

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
D TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE - AMÉNAGEMENT

Série : STAV

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 14 pages

PREMIÈRE PARTIE …… 6 points

DEUXIÈME PARTIE ……14 points

Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

QUESTION 1

Le **document 1** fait référence à l'île de Bréhat, qui, dans le cadre de **la politique de l'environnement,** est située en **zone Natura 2000**.

1.1 Préciser la notion de politique de l'environnement. **(1 point)**

1.2 Présenter le principe du réseau Natura 2000 **(1 point)**

QUESTION 2

2.1 Dans **le document 1**, l'auteur indique « **L'accès au foncier est d'ailleurs difficile** ».

Expliquer cette affirmation au regard du contexte de l'île de Bréhat. **(1 point)**

2.2 Dans **le document 1**, il est dit « **En plus, nous, les paysans, nous entretenons l'île et luttons contre la friche ».**

Expliquer cette affirmation. **(1 point)**

QUESTION 3

Dans un texte d'une dizaine de lignes, proposer un avis argumenté sur le rôle des politiques agricoles et territoriales dans le développement d'une agriculture durable. **(2 points)**

DOCUMENT 1

Des vaches à Bréhat

Sur cette petite île au large de Paimpol en Bretagne, une jeune éleveuse laitière s'est récemment installée avec 8 vaches de race Jersiaise. Une gageure, sur un territoire où l'activité agricole avait presque disparu. En ce petit matin frais d'automne, les vaches d'Anne-Laure Auffret rejoignent leur prairie pour la journée. Sur le sentier côtier, quelques randonneurs observent le petit troupeau avec curiosité. Arrivées du continent fin 2018, les huit Jersiaises, dont deux génisses, se sont bien adaptées au doux climat de l'île de Bréhat. « Je les ai choisies pour leur rusticité. Elles vivent dehors toute l'année et vêlent au champ », explique Anne-Laure.

Dès son plus jeune âge, elle aidait sa mère et ses deux tantes, qui exploitaient l'une des dernières fermes de l'île de Bréhat. « J'en avais marre de mon boulot. Et puis, je voyais la ferme qui disparaissait petit à petit. En décembre 2017, j'ai démissionné de mon travail », raconte Anne-Laure. Elle suit alors une formation proposée par la Chambre d'agriculture et fait un stage dans une exploitation laitière spécialisée dans la transformation. « Je savais déjà faire pas mal de choses, j'avais beaucoup appris avec mes tantes, mais j'avais besoin de réactualiser mes connaissances ». À son installation, en plus de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), Anne-Laure reçoit une aide supplémentaire de 6 000 €, pour pallier les surcoûts liés à la vie insulaire. Elle bénéficie aussi de l'Indemnité Compensatoire Handicap Naturel (ICHN), une aide qui soutient les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont compliquées du fait des contraintes naturelles. Après avoir été une activité primordiale sur l'île, l'agriculture est en effet devenue une activité mineure.

12 ha de terres sur l'île

Car sur une île, tout se complique. Première difficulté : construire un bâtiment agricole est quasi impossible, en raison de la loi Littoral et de la proximité des habitations. Anne-Laure est toutefois parvenue à transformer un ancien hangar en laboratoire de transformation et lieu de vente. Avec ses 8 vaches laitières, la production de lait s'élève à 70 litres par jour en période estivale. Tout le lait est transformé sur place en beurre, crème, confiture de lait ou caramel au beurre salé. Les produits sont vendus en direct à la ferme.

L'île, qui compte 341 habitants, accueille de nombreux estivants durant l'été. Ici, plus de trois maisons sur quatre sont des résidences secondaires. **L'accès au foncier est d'ailleurs difficile**. Anne-Laure Auffret dispose toutefois d'une douzaine d'hectares de prairies, dont la moitié appartient à ses tantes. « Le reste, ce sont d'autres propriétaires qui me les prêtent. C'est un contrat oral, comme souvent sur les îles. Je ne suis pas en bio mais mes vaches sont à l'herbe toute l'année. En faisant tout sur place, mon empreinte carbone est très faible**. En plus, nous, les paysans, nous entretenons l'île et luttons contre la friche**. On joue un rôle sur le paysage », explique-t-elle.

Le Journal Paysan Breton du 9 octobre 2020
Document aménagé pour les besoins de l'épreuve

DEUXIÈME PARTIE (14 points)

Paludiers et habitants mobilisés contre une espèce exotique envahissante des marais salants

Station balnéaire de la côte Vendéenne, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a construit son image et son attractivité touristique sur ses paysages naturels variés et sur la production ancestrale de sel dans ses marais salants. À Saint-Hilaire-de-Riez, comme sur tout le littoral, de nombreuses plantes ont été introduites pour l'ornement, comme le *Baccharis halimifolia*. Cette espèce exotique envahissante colonise rapidement les jardins et s'invite dans les espaces naturels, provoquant au passage une baisse de la biodiversité, des modifications d'écosystèmes, une fermeture des vues paysagères, mais aussi une altération de la qualité et une diminution de la quantité de sel récolté dans les marais salants. Le recensement des foyers de Baccharis, réalisé en 2014 par le Syndicat Mixte de la Vie (SMV) a révélé l'ampleur de l'invasion sur le bassin versant[1] de la Vie. Sur les trois marais salants du Gâtineau, il a incité et accompagné la commune à développer des solutions de contrôle durables impliquant habitants et exploitants locaux en lien avec son Agenda 21[2].

À partir des documents :

Consigne I (6 points)

Analyser les interactions entre le contexte et le processus de reconquête des marais salants du Gâtineau à Saint-Hilaire-de-Riez.

Consigne II (8 points)

Analyser la logique et les déterminants des principaux choix sociotechniques réalisés dans le cadre de la lutte contre le *Baccharis halimifolia* engagée au sein des Marais du Gâtineau.

1 : Bassin versant **:** espace drainé par un cours d'eau et ses affluents
2 : Agenda 21 **:** outil politique d'une commune qui vise le développement durable de son territoire

LISTE DES DOCUMENTS

(Créés pour les besoins de l'épreuve)

Document 1 : Le patrimoine naturel et paysager de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, un atout pour l'attractivité touristique.

Document 2 : Quand les paludiers reviennent exploiter des marais salants envahis par le Baccharis sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez.

Document 3 : L'ennemi à déloger : le *Baccharis halimifolia*, une Espèce Exotique Envahissante (EEE).

Document 4 : Le phasage du processus de reconquête des marais salants du Gâtineau.

Document 5 : Une mobilisation éco-citoyenne recherchée dans l'Agenda 21 de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez : un réel engagement !

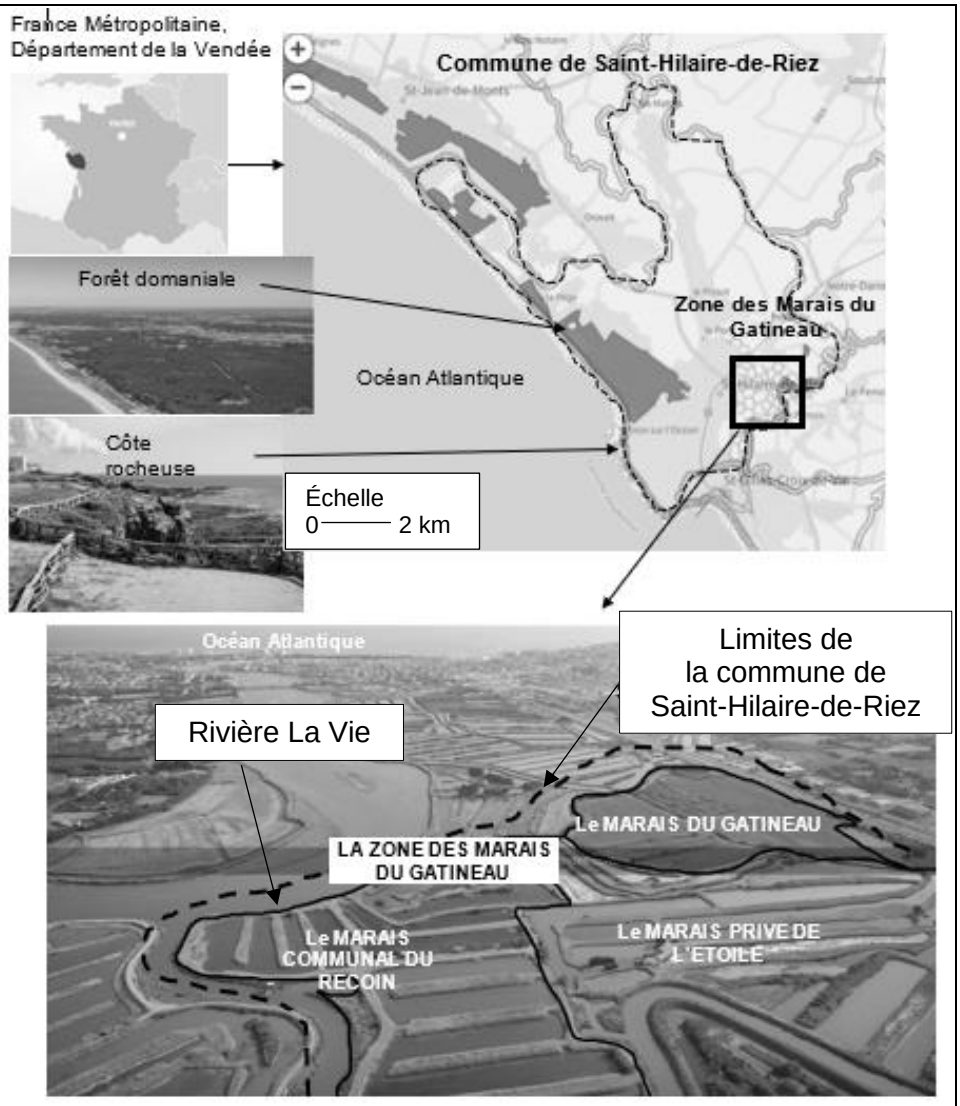
Document 6 : Tous mobilisés pour lutter contre le Baccharis à Saint-Hilaire-de-Riez : les habitants en action !

Document 7 : Des actions de l'Agenda 21 en cours d'expérimentation pour demain - l'éco-pâturage sur le Marais du Gâtineau.

DOCUMENT 1

Le patrimoine naturel et paysager de la station balnéaire de Saint-Hilaire-de-Riez, un atout pour l'attractivité touristique

Le territoire de la commune est fortement marqué par la présence de l'eau, avec d'une part le linéaire côtier sableux et rocheux d'environ 13 km, et d'autre part : la présence de la rivière « La Vie », de nombreux marais d'eau douce et d'eau salée et les 520 ha de sa forêt domaniale de Pin maritime. Les marais salants ancestraux, partiellement en activité aujourd'hui, font partie du patrimoine historique et paysager de la commune. De plus, il s'agit d'une commune très attractive, la plus peuplée de la communauté de communes, qui connaît une forte évolution démographique.



<u>DOCUMENT 1</u> (suite et fin)

ZOOM sur… les marais salants du Gâtineau !

- 3 marais : Le marais du Gâtineau, le marais de l'Étoile et le marais du Recoin.
- 4 ha de lisière marais/bocage, propice à une richesse des écosystèmes et témoin du patrimoine paysager.
- Des marais salés résiduels, reconnus en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et situés en limite de zone Natura 2000, avec des habitats d'intérêt communautaire : lagunes, végétation annuelle à salicorne (plante annuelle basse et charnue, qui croît sur des sols riches en sel marin), prés salés.
- Un enjeu ornithologique d'accueil en hivernage et en nidification pour les marais ouverts.

D'après le rapport de l'enquête publique préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le site de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez

DOCUMENT 2

Quand les paludiers[1] reviennent exploiter des marais salants envahis par le Baccharis sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Entretien avec Anthony, paludier en activité sur le marais de l'Étoile :

« Le marais salant de l'Étoile a vu le jour en mars 1999. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre ont pris trois années. Tout d'abord un curage à la pelleteuse, puis le reste du travail à la main. Monter les chemins, établir les niveaux, créer les surfaces de récolte, gagner sur les espaces envahis et fermés par le Baccharis qui envahit tout comme on peut le voir sur le marais du Gâtineau. Ce Baccharis est une préoccupation quotidienne pour nous qui avons tant besoin du vent.

En 2006, nous avons opté pour un partenariat avec la Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, propriétaire du marais du Recoin. Ainsi, les visites touristiques sont prises en charge par le paludier municipal sur le marais du Recoin et se concluent sur notre marais, ce qui me permet de me consacrer à la production et au développement de l'exploitation.

Aujourd'hui, nous travaillons sur un site magique et j'entends les visiteurs me rappeler combien je suis chanceux de vivre mes rêves. La météo (soleil et vent) est là pour nous ! Elle veille à ce que nous gardions notre place dans cette parcelle de nature façonnée par l'homme il y a des siècles. »

Marais salant du Gâtineau avec digues envahies par le Baccharis



Marais salant de l'Étoile en activité



1 : Paludier : personne qui travaille dans les marais salants afin de produire du sel.

<u>DOCUMENT 2</u> (suite et fin)

Visiteurs pendant la récolte de sel au Marais salant de l'Étoile



D'après : le site du marais de l'Étoile

DOCUMENT 3

L'ennemi à déloger : le *Baccharis halimifolia :* une espèce exotique envahissante (EEE)[1]

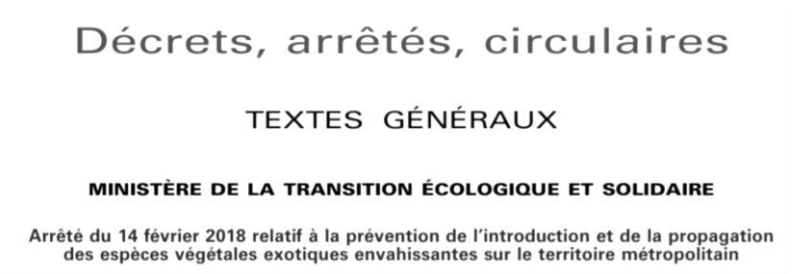
<table>
<tr>
<td></td>
<td>MES GRAINES LÉGÈRES
Je produis plus d'1 million de graines en automne, qui se disséminent très facilement grâce au vent ! Leur capacité germinative est de 5 ans et la germination est très rapide, en 1 à 2 semaines.
Je suis redoutable, je m'implante très vite !</td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>MA CROISSANCE RAPIDE
J'ai un feuillage abondant et je pousse très vite, de 30 à 40 cm par an. J'ai une forte capacité à rejeter des tiges à partir de ma souche et à m'adapter.
Je suis un envahisseur dont il est difficile de se débarrasser !</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">MES OPPOSANTS DISENT DE MOI….

… que je concurrence les espèces locales et conduis à un appauvrissement de la biodiversité !
… qu'à cause de moi, les milieux se referment et les paysages s'uniformisent !
… que ma présence gêne les paludiers car j'ai un effet brise-vent sur les marais salants !</td>
</tr>
</table>

En France, *Baccharis halimifolia* est connu sur la côte atlantique depuis 1915. Sur les zones contaminées, de nombreuses collectivités locales financent des chantiers de coupe. Les budgets engagés sont très importants au niveau national et se chiffrent en centaines de milliers d'euros.



ZOOM sur… la réglementation !



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

L'arrêté du 14 février 2018 interdisant l'introduction du Baccharis, sa détention et sa vente sur le territoire métropolitain devait faciliter l'arrêt de son utilisation en tant que plante ornementale dans les propriétés privées ou les espaces verts.

D'après : le site du conservatoire botanique de Brest et le site du collectif anti-baccharis

1 : EEE **:** plante exotique dont l'introduction, volontaire ou involontaire, et la prolifération dans des milieux naturels provoquent des changements significatifs de composition, de structure et de fonctionnement de l'écosystème.

DOCUMENT 4

Le phasage du processus de reconquête des marais salants du Gâtineau

PHASES	1999	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Installation de paludiers sur le marais de l'Étoile et du Recoin.									
Études préalables par le SMV. Recensement des foyers de *Baccharis halimifolia* à l'échelle du bassin versant de la Vie.									
Campagnes d'arrachage de Baccharis sur les cours d'eau du bassin versant de la Vie par le SMV.									
Partenariat de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez avec l'association Attelage de la Vie pour des travaux sur le marais du Gâtineau.									
Choix d'opérateurs comme ASFODEL par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez pour la mise en œuvre des chantiers.									
Travaux d'arrachage dans la zone des 3 marais du Gâtineau.									
Arrêté national relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE.									
Adoption par le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Riez du programme d'actions 2018-2022 de l'Agenda 21.									
Recherche d'éleveurs pour mise à disposition de troupeaux et expérimentation d'éco-pâturage pour l'entretien du Marais du Gâtineau.									
Suivis des repousses sur les zones arrachées et/ou pâturées des 3 marais du Gâtineau par le SMV.									
Information et sensibilisation des habitants et des touristes via le site internet de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez.									

Source : document créé pour les besoins du sujet

DOCUMENT 5

Une mobilisation écocitoyenne recherchée dans l'Agenda 21 de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez : un réel engagement !

Accompagner la transition énergétique, préserver la biodiversité, inventer de nouvelles solidarités… sont autant d'ambitions portées par la ville et inscrites dans son « Agenda 21 », dans lequel chaque citoyen doit pouvoir trouver le moyen de s'investir.

Il est décliné en un programme d'actions pour 2018-2022 et est constitué de quatre axes et 46 actions. En voici un extrait :

AXE 2 – Pour une ville durable

Ambition 4 – Défendre la biodiversité et favoriser la nature en ville.

Action 17 – Poursuivre la lutte contre les plantes invasives.

Action 22 – Rechercher le respect des identités paysagères dans les aménagements privés.

La lutte contre le *Baccharis halimifolia* engagé sur les 3 marais du Gâtineau de la commune s'inscrit dans cette démarche Agenda 21 : « Aux côtés du Syndicat Mixte de la Vie qui agit à grande échelle sur la Vie et ses affluents, nous devons tous agir pour sauver des griffes du Baccharis nos marais salants, à la fois patrimoine historique et naturel mais aussi source de revenus pour les paludiers. », témoigne le maire de Saint-Hilaire-de-Riez.

« Des chevaux dans les marais »



La commune de Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée, a fait le choix d'utiliser le cheval pour un chantier d'arrachage du Baccharis.

L'animal n'abîme pas les sols, contrairement aux engins mécaniques. « Le piège du Baccharis, c'est qu'il faut qu'à la première levée tout vienne », prévient Vincent Pipeau, responsable de l'association de l'Attelage de la Vie « si ça ne vient pas, c'est fini. La racine reste dans la terre pour toujours et on ne sait plus comment gérer cette plante ».

Début mars, tout le Baccharis arraché dans les marais de Saint-Hilaire-de-Riez sera brûlé sur place, pour éviter ainsi sa prolifération....

France 3 - 08 février 2018

D'après : l'Agenda 21 de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez et médias locaux

DOCUMENT 6

Tous mobilisés pour lutter contre le Baccharis à Saint-Hilaire-de-Riez : Les habitants en action !

Saint-Hilaire-de-Riez mobilise ses habitants contre le Baccharis (Chantier du 28/02/2017)

Les habitants de Saint-Hilaire-de-Riez ont participé à une opération d'arrachage du Baccharis - une plante invasive qui bouleverse la biodiversité locale.

La commune de Saint-Hilaire-de-Riez a initié cette opération d'arrachage sur le Marais du Gâtineau, totalement envahi.

Cette plante, issue d'Amérique du Nord, prospère dans les marais, le long des voies ferrées, des routes, mais aussi dans les jardins.

En quoi est-ce gênant ?

Parce que cette plante d'Amérique du Nord a modifié le paysage du marais. D'où l'appel aux bonnes volontés pour que chacun puisse l'arracher, dans son jardin de résidence principale ou secondaire (qui représentent 60 % des habitations sur la commune).

Ouest France – 1er mars 2017

Témoignage de Xavier, technicien du syndicat mixte de la Vie (SMV) en charge de la lutte contre les espèces invasives.

La commune de Saint-Hilaire-de-Riez lutte par arrachage et pâturage pour se débarrasser du Baccharis dans ses marais. Quel est votre rôle dans cette problématique ?

Nous contribuons à cette lutte en recentrant nos actions d'arrachage sur les cours d'eau et plans d'eau du bassin versant de la Vie, laissant aux communes le soin de gérer leurs marais comme à Saint-Hilaire-de-Riez.

Les retours d'expériences mutualisés nous permettent en revanche de conseiller et d'accompagner techniquement les élus du bassin versant.

Par exemple, il est prouvé que le pâturage par des moutons peut localement permettre de réguler efficacement la progression du Baccharis.

Quelles seraient vos consignes pour les particuliers ?

Nous savons que seule une immersion dans de l'eau saumâtre à salée semble pouvoir limiter l'espèce. Mais cela ne reste envisageable que dans les marais maritimes, ce qui n'est pas le cas ici.

Les jeunes individus doivent être arrachés soigneusement avec la totalité de leurs racines.

Pour prévenir la dissémination des graines, lorsque l'arrachage n'est pas possible (dans le cas de fourrés importants par exemple), la taille régulière des arbres avant la floraison doit être une action à privilégier.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

Plantes invasives : une lutte à la fois écolo et sociale à Saint-Hilaire !

Une quinzaine de personnes travaillent actuellement à l'arrachage du *Baccharis halimilolia* et des herbes de la Pampa à Saint-Hilaire-de-Riez.
Pour lutter contre les plantes invasives, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a décidé de faire appel à l'association ASFODEL. Cette structure associative a pour but principal de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi.

Ouest France - 19 février 2016

D'après les médias locaux

DOCUMENT 7

Des actions de l'Agenda 21 en cours d'expérimentation pour demain – l'éco-pâturage sur le Marais du Gâtineau

Dans le cadre des actions de son Agenda 21, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a fait le choix d'entretenir le Marais du Gâtineau grâce aux animaux.

Six brebis, et bientôt plus, pâturent les zones ayant déjà été traitées par arrachage du Baccharis ces dernières années. Ces brebis (race Landes de Bretagne) viennent d'une ferme spécialisée dans l'éco-pâturage, la gestion d'espaces naturels, l'élevage et la conservation des races locales.

Pour l'éleveur, Sébastien Guilhemjouan : « Cette race rustique permet une gestion efficace des sites. Sur le Marais du Gâtineau, elles vont contribuer à entretenir le marais, notamment en mangeant les jeunes pousses de Baccharis. Selon la disponibilité de la végétation, elles seront plus ou moins nombreuses à résider sur les lieux. »

Du côté de la ville, ce partenariat de trois ans permet de poursuivre de manière écologique l'entretien des zones de marais, après avoir mené campagne, pendant plusieurs années, pour l'arrachage des arbustes et racines de Baccharis qui appauvrissaient la végétation et la faune locales. »

Les brebis sur le marais du Gâtineau dans les parcelles clôturées



D'après le site d'actualités de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez